

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 707)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 255

présenté par

M. Collard, M. Bompard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 12 à 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces alinéas organisent la fourniture de « services d'investissement à la clientèle », dont l'existence même est contraire à tout principe de sécurisation et de séparation juridique et capitalistique.

Cet amendement est en quelque sorte un amendement de coordination avec celui supprimant l'alinéa 4 de l'article 1^{er}.